

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 128-2026

Objet : Restriction de stationnement pour réservation de places de parking

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le stationnement de 18 véhicules anciens

ARRETE

Article 1 : Afin de faciliter le stationnement d'un groupe de 18 véhicules, le stationnement de tous autres véhicules sera interdit **Place Lafayette dans la zone délimitée au pied de la Tour Clémentine, le samedi 2 octobre 2026 de 14h00 à 18h00.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 31 août 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

